

Le 17 mars, 2020



Chers membres,

À la lumière des développements en cours concernant le COVID-19 localement, ainsi que dans le monde, le personnel de votre association a organisé une réunion stratégique concernant la situation reliée au COVID-19 ce matin pour déterminer notre plan d'action en ce qui concerne le bien-être et la sécurité de nos membres et de notre personnel. La santé de notre personnel, de nos membres et des consommateurs qu'ils servent est primordiale. Par conséquent, dans un effort pour suivre les directives du gouvernement provincial, du gouvernement fédéral et de l'Organisation Mondiale de la Santé, les décisions suivantes ont été prises concernant les opérations et les réunions de L'Association des Agents Immobiliers du Nouveau-Brunswick:

1. Opérations au bureau de l'AAINB - Nous demandons respectueusement que les membres de l'association, ainsi que les membres du public s'abstiennent de visiter le bureau de l'AAINB sauf en cas nécessité absolue et en ayant pris un rendez-vous au préalable. L'Association est heureuse de répondre à vos besoins virtuellement ou par téléphone. Le personnel travaille présentement à distance; encore une fois, la situation peut changer en fonction des directives du gouvernement provincial, du gouvernement fédéral et de l'Organisation Mondiale de la Santé. Le personnel sera disponible pendant les heures de bureau usuelles par téléphone (messagerie vocale qui sera vérifiée à distance) ou par courrier électronique.
2. Assemblée générale annuelle et journées de formation - Cet événement, initialement prévu du 30 mars au 1er avril 2020, sera, comme annoncé précédemment, reporté et une nouvelle date est à l'étude. Nous reprogrammerons dès que le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral, ainsi que l'Organisation Mondiale de la Santé fourniront des directives concernant la distanciation sociale et les rassemblements de groupe. Entre-temps, nous continuerons de travailler sur les éléments qui auraient été présentés aux membres le 31 mars 2020. Les membres recevront les états financiers vérifiés et les rapports annuels par voie électronique, et ce, en temps opportun. Veuillez garder à l'esprit que cette situation change toutes les heures et qu'il peut y avoir des retards que nous ne rencontrerions pas normalement.
3. L'AAINB et les chambres immobilières - Tous les cours optionnels prévus impliquant des rassemblements sur place seront annulés au cours du mois d'avril. La situation sera constamment évaluée sur la base des directives gouvernementales.
4. Réunions du comité et du groupe de travail – Les réunions se poursuivront via téléconférences dans la mesure du possible. Les réunions qui ne peuvent pas avoir lieu par conférence téléphonique seront reportées et reprogrammées dès que le gouvernement provincial, le gouvernement fédéral et l'Organisation Mondiale de la Santé fourniront de nouvelles directives concernant la distanciation social et les rassemblements de groupe.
5. Stages du cours de licence - Les stages en français et en anglais ont été annulés pour le mois d'avril. Les cours de stage de mai seront évalués en fonction des directives du gouvernement.

Nous continuerons de tenir nos membres à jour sur les éléments ci-dessus, ainsi que tout autre élément, au fur et à mesure qu'ils changent. Comme toujours, n'hésitez pas à contacter les membres du personnel ou du conseil d'administration avec vos questions, commentaires et/ou préoccupations.

Sur une page séparée, vous trouverez un résumé des meilleures pratiques que vous devriez examiner et prendre en considération.

Nous vous remercions pour votre patience et votre compréhension





### Mesures de précaution générales

Nous ne sommes pas sans savoir que notre secteur et votre travail quotidien reposent sur les relations que vous bâtissez avec vos clients et qu'il peut être difficile de ne pas interagir avec eux directement ou de la façon habituelle. Cela dit, nous recommandons que tous les membres prennent des précautions suivantes afin de limiter la propagation du virus.

Visitez le [site de Santé Canada](#) pour une liste complète de conseils en matière de prévention.

Enfin, et l'élément le plus important, est de ne pas paniquer. Tenez-vous au courant, prenez les préparatifs nécessaires pour vous et votre famille et portez attention aux conseils des autorités de la santé.

**Jamie Ryan**, Chef de la direction: [jryan@nbrea.ca](mailto:jryan@nbrea.ca)

**Hélène Leclerc**, Coordonnatrice de bureau: [info@nbrea.ca](mailto:info@nbrea.ca)

**Mitch McLean**, Registraire: [registrar@nbrea.ca](mailto:registrar@nbrea.ca)

**Jane Girard**, Agente des finances: [jgirard@nbrea.ca](mailto:jgirard@nbrea.ca)

**Dwayne Hayes**, Agent d'éducation: [education@nbrea.ca](mailto:education@nbrea.ca)

**Kimothy Stewart**, Agente des communications et événements: [communications@nbrea.ca](mailto:communications@nbrea.ca)

**De nouvelles informations sont présentées quotidiennement par les autorités de la santé publique. L'AAINB continuera de tenir les membres à jour.**

#### Interaction avec les clients:

*(Ce sont les meilleures pratiques actuelles suggérées, mais veuillez respecter toutes les directives fournies par votre conseil d'administration local, la FCNB et les autorités de santé publique concernant les séances, les journées portes ouvertes et les autres activités immobilières.)*

- Demander aux visiteurs de se désinfecter les mains avec un antiseptique pour les mains à base d'alcool, d'une concentration minimale de 60 % d'alcool;
- utiliser des lingettes désinfectantes pour nettoyer les surfaces les plus touchées, comme les poignées de porte;
- L'AAINB et les conseils d'administration locaux recommandent que toutes les activités de portes ouvertes s'arrêtent jusqu'à ce que de nouvelles directives soient émises;
- demander aux visiteurs de toucher aux objets le moins possible lors des visites de propriétés;
- éviter les poignées de main et accolades;
- encourager les clients à bien nettoyer et désinfecter leur propriété après une visite de la propriété;
- demander aux clients de vous informer s'ils tombent malades dans les deux semaines suivant une visite. Si un visiteur est malade ou reçoit un diagnostic de COVID-19, communiquez avec le propriétaire;
- éviter de prêter des articles tels que les téléphones cellulaires, les tablettes ou les ordinateurs portatifs;
- rencontrer les clients dans des endroits privés plutôt que des espaces publics, comme des cafés, des espaces de travail partagés et des restaurants;
- encourager vos homologues à fournir des renseignements par courriel ou un autre moyen de communication numérique.



Le 17 mars, 2020



Santé Canada recommande la distanciation sociale, c'est-à-dire l'auto-isolement si vous présentez des symptômes de la maladie et de maintenir une distance d'au moins deux mètres avec les autres personnes dans un lieu public.

**Références:**

[L'ACI- Ce que les courtiers et agents devraient savoir au sujet du COVID-19](#)

[GNB- Mise à jour au sujet de la COVID-19](#)

[GC- Mises à jour COVID-19](#)

